



Journée internationale de la biodiversité 2025

Le 22 mai, la communauté mondiale célèbre la [Journée internationale de la biodiversité](#), une occasion de rappeler l'importance vitale de la biodiversité pour la vie sur Terre et l'avenir de l'humanité. Le thème 2025, « Harmonie avec la nature et développement durable », invite à repenser notre relation avec le vivant et à intégrer la nature au cœur des stratégies de développement.

La biodiversité est la base de notre bien-être, de la santé de la planète et de la prospérité économique. Elle nous fournit nourriture, médicaments, énergie, air et eau purs, protection contre les catastrophes naturelles, ainsi qu'inspiration culturelle. Pourtant, la perte rapide de biodiversité menace ces équilibres essentiels.

Face à cette urgence, la [Convention de Berne](#), instrument majeur du Conseil de l'Europe pour la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels, œuvre pour une Europe en harmonie avec la nature. Son [Plan stratégique 2030](#), aligné avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et les Objectifs de développement durable, vise à renforcer la résilience des écosystèmes, améliorer la conservation des espèces menacées, valoriser la biodiversité et promouvoir une gestion durable des ressources.

Parmi ses outils, la Convention attribue le [Diplôme européen des espaces protégés](#), un label prestigieux décerné à des zones naturelles d'intérêt exceptionnel, avec un suivi régulier garantissant une gestion durable des sites. Elle a aussi mis en place le [Réseau Emerald](#), un réseau paneuropéen de sites protégés, complémentaire à Natura 2000, qui assure la protection à long terme des espèces et habitats prioritaires.

La Convention s'appuie également sur des [groupes d'expert-es thématiques](#) qui réunissent spécialistes et ONG pour élaborer plans d'action et recommandations sur des enjeux clés : conservation des amphibiens, oiseaux, grands carnivores, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et impacts du changement climatique.

Un autre dispositif unique est le [système des dossiers](#), qui permet aux ONG et citoyens de signaler des violations de la Convention. Ces plaintes sont examinées par le Comité permanent, qui peut organiser des expertises sur le terrain, renforçant ainsi la protection juridique des espèces et habitats.

La réussite de cette transformation nécessite l'engagement de tous : gouvernements, collectivités, secteur privé, société civile, communautés locales, jeunes et scientifiques. La Convention de Berne encourage des politiques ambitieuses, la coopération internationale et la sensibilisation pour préserver notre patrimoine naturel commun.

À cinq ans des échéances du Cadre mondial pour la biodiversité et de l'Agenda 2030, la Convention de Berne appelle à une mobilisation accrue et à des actions résolues pour inverser la perte de biodiversité et bâtir un avenir où l'humanité vivra enfin en harmonie avec la nature.

Ensemble, faisons de la biodiversité le socle d'un développement durable et équitable, pour les générations présentes et futures.

Lien vers les derniers développements au Conseil de l'Europe pour lutter contre la « triple crise planétaire » que constituent le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-steps-up-on-the-environmental-front>